

3 NOVEMBRE 2010



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 3 novembre 2010 à 16 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**RÉAL BRUNELLE  
MARIE-CLAUDE CABANA  
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ  
JACQUES LAPENSÉE  
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

- |             |    |   |
|-------------|----|---|
| 2010-11-565 | 1. | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 novembre 2010  |
| 2010-11-566 | 2. | Amendement à la résolution numéro 2010-09-466 intitulée « Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 septembre 2010 » |
| 2010-11-567 | 3. | Mandat à la direction générale afin de procéder à la réouverture de l'entrée d'accès du cimetière anglican St-John  |
| N.M.        | 4. | Période de questions  |
| 2010-11-568 | 5. | Levée de la séance  |

**3 NOVEMBRE 2010**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

**2010-11-565**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE  
2010**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 3 novembre 2010 avec la modification suivante ;

- De remplacer le sujet 4 intitulé « Période de questions » par le sujet intitulé «Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 859-2002 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » ;
- De remplacer le sujet 5 intitulé « Levée de séance » par le sujet intitulé « Période de questions » ; et
- D'ajouter le sujet 6 intitulé « Levée de séance ».

**ADOPTÉE**

**2010-11-566**

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-09-466  
INTITULÉE « ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2010 »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont adopté la résolution numéro 2010-09-466 intitulée « Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 septembre 2010 » ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont obtenu des informations complémentaires relativement à la recommandation numéro 2010-09-06 du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure relative à l'augmentation, de 5 % à 8 %, de la pente maximale de l'entrée charretière permettant d'accéder au projet Sommet Champêtre depuis la rue de Rouville (Construction Maison Messier) ;

ATTENDU QUE les contraintes topographiques existantes du rond point de la rue de Rouville ;

**3 NOVEMBRE 2010**

ATTENDU QUE la pente actuelle de la rue privée existante apporte des contraintes ;

ATTENDU QU'il en va de la sécurité des citoyens de faire les travaux avant la période hivernale ;

ATTENDU QU'un préjudice éventuel pourrait être occasionné aux résidents du secteur par la réalisation des travaux de correction de la topographie des lieux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser, vu la topographie particulière du milieu, la dérogation et de convenir à l'avenir que toute rue doit obligatoirement respecter les normes de conception mentionnée à la réglementation municipale.

D'amender la résolution numéro 2010-09-466 intitulée « Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 septembre 2010 » afin de remplacer le paragraphe de la conclusion par le suivant : « QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 14 septembre 2010, à l'exception de la résolution numéro 2010-09-06, pour laquelle les membres du Conseil accordent la dérogation mineure relative à l'augmentation, de 5 % à 8 %, de la pente maximale de l'entrée charretière permettant d'accéder au projet Sommet Champêtre depuis la rue de Rouville (Construction Maison Messier).

**ADOPTÉE**

**2010-11-567**

**MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE AFIN DE PROCÉDER À  
LA RÉOUVERTURE DE L'ENTRÉE D'ACCÈS DU CIMETIÈRE  
ANGLICAN ST-JOHN**

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures effectués sur la rue Shefford ont eu pour effet de créer la fermeture de l'entrée d'accès du cimetière anglican St-John pour des raisons de sécurité ;

ATTENDU QUE le cimetière St-John fait partie des sites patrimoniaux de la rue Shefford ;

ATTENDU QUE l'achalandage audit cimetière est très minime et que la sécurité des usagers de la rue Shefford n'est pas compromise ;

**3 NOVEMBRE 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent procéder à la réouverture de l'entrée du cimetière ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la direction générale afin procéder à la réouverture de l'entrée d'accès du cimetière anglican St-John donnant sur la rue Shefford.

De demander au responsable du diocèse d'aviser le service de sécurité publique de la Ville de Bromont lors de funérailles nécessitant des convois devant l'entrée de la rue Shefford, et ce au moins quarante-huit heures à l'avance.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires à la réalisation de la présente résolution à même le règlement d'emprunt numéro 959-2009 et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-11-568**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 859-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES  
DÉROGATIONS MINEURES »**

Madame la conseillère Marie-Claude Cabana donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 859-03-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement 859-2002 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de modifier l'article 8, 1<sup>er</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> paragraphe du règlement numéro 859-2002.

**N.M**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil.

**3 NOVEMBRE 2010**

**2010-10-569**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM